



Sarl: peut conserver la maitrise de son entreprise?

Par **serena79**, le **28/10/2008** à **11:59**

Bonjour,

Avec 100 000€ d'un côté (levée de fonds) et 6000€ d'apport perso, même si on est minoritaire, y-a-t-il un moyen de maîtriser son entreprise et de ne pas donner les pleins pouvoirs aux investisseurs (ou de se faire virer)- par exemple en l'inscrivant dans les statuts?

Merci d'avance

Bien cdt,

Serena